

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 12 MARS 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 12 mars 2012 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

M. Jean Duhaime, conseiller

Assistance : 6 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

12-03-44

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

12-03-45

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

12-03-46

5. Comité des résidants Centre Lucien-Shooner – Bercethon 2012

CONSIDÉRANT que le Comité des résidants du Centre Lucien-Shooner, organise un bercethon, mercredi le 4 avril 2012 et qu'il sollicite notre appui financier;

CONSIDÉRANT que le montant recueilli sera remis à l'Association des bénévoles du Centre Lucien-Shooner;

CONSIDÉRANT que ledit montant servira à l'organisation d'activités pour les résidants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 25,00 \$ au Comité des résidants du Centre Lucien-Shooner;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-03-47

6. Nettoyage des rues pour le printemps 2012 – Balai mécanique

CONSIDÉRANT qu'à tous les printemps la municipalité retient les services d'un entrepreneur pour procéder au nettoyage des rues du village;

CONSIDÉRANT que les « Entreprises Clément Forcier inc. » offre ses services pour le taux horaire de 160,00 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services des « Entreprises Clément Forcier inc. » pour les travaux de nettoyage des rues situées dans les limites de l'ancienne municipalité village jusqu'à la fin des trottoirs ou des bordures de béton et sous la supervision de l'inspecteur municipal;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant n'excédant pas 3 350,00 \$ net;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien de chemins » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-03-48

7. Vente de garage sans permis les fins de semaine du 09 et 10 juin et 01, 02 et 03 septembre 2012

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1.2 du règlement numéro 03-2003 concernant la vente d'articles sur les rues, trottoirs et places publiques, un permis municipal est requis pour la tenue d'une vente de garage;

CONSIDÉRANT que des citoyens ont déjà manifesté leur intérêt pour la tenue de ventes de garage sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'il sera effectué sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, des « Ventes de garage » et ce gratuitement, les fins de semaine du 09 et 10 juin et 01, 02 et 03 septembre 2012;

QU'en cas de pluie, les ventes de garage seront remises à la fin de semaine suivante.

12-03-49

8. Journal L'Annonneur – Espace publicitaire dans le cahier affaires pour le Bas Saint-François

CONSIDÉRANT que le Journal L'Annonneur va publier un cahier Affaires pour le Bas St-François dans l'édition du 10 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'il nous propose un espace publicitaire de la grandeur d'une carte d'affaire en couleur au coût de 65 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-03-50

9. Renouvellement du régime d'assurance collective au 1^{er} mars 2012 - Entérinement

CONSIDÉRANT que le Régime d'assurance collective a été renouvelé au 1^{er} mars 2012;

CONSIDÉRANT que l'analyse du Régime d'assurance collective dans le cadre du renouvellement a été préparée par ASQ Consultants en avantages sociaux et présenté par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives;

CONSIDÉRANT que la prime mensuelle sera de 1 944,57 \$ incluant la taxe provinciale de 9% à compter du 1^{er} mars 2012, et qu'elle sera partagée à parts égales entre l'employeur et les employés (augmentation de 109,30 \$ par mois incluant la part employeur, la part employés et la taxe et ce, pour tous les employés);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le Régime d'assurance collective, police numéro 36 000, auprès de la compagnie d'assurance Industrielle Alliance.

12-03-51

10. COGESAF – Renouvellement d'adhésion pour l'année 2012

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour un membre régulier est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER Madame Georgette Critchley, mairesse, représentante de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

12-03-52

11. Aire de repos Haut-de-la-Rivière – Tonte de gazon été 2012

CONSIDÉRANT que monsieur Georges Gosselin offre ses services pour la coupe de la pelouse de l'aire de repos du rang du Haut-de-la-Rivière au montant de 500 \$ pour l'été 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-03-53

12. Immeubles municipaux – Tonte de gazon été 2012 et 2013

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Guévremont offre ses services pour la coupe de pelouses au montant de 4 100 \$ pour l'été 2012 et 4 200 \$ pour l'été 2013 pour les endroits suivants :

- Le parc Jean-Crevier (coin Notre-Dame et Marie-Victorin)
- L'îlot de la rue des Pins
- L'îlot de la rue Plamondon
- L'îlot de la rue Lachapelle
- Le parc du quai (au bout de la rue Gauthier)
- Le parterre du bureau municipal
- Le terrain près du jeu de tennis (rue Lachapelle)
- Le terrain du centre communautaire et du jeu de pétanque

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier des versements est le suivant :

- Versement de 1 500 \$ à la séance de juillet 2012
- Versement de 2 600 \$ à la séance de novembre 2012
- Versement de 1 500 \$ à la séance de juillet 2013
- Versement de 2 700 \$ à la séance de novembre 2013

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFPECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et de prévoir au budget 2013 les crédits suffisants pour effectuer les paiements des versements établis.

12-03-54

13. Mandat à la firme DESSAU pour la conception et la production des plans et devis ainsi que pour les documents d'appel d'offre de construction – Travaux réseau routier 2012

CONSIDÉRANT que M. Yannick Rouette, ingénieur pour la firme DESSAU, offre ses services professionnels pour la conception des plans et devis et les démarches nécessaires pour l'appel d'offre concernant les travaux du réseau routier 2012 pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le mandat vise quatre (4) projets dont la réfection des rangs du Haut-de-la-Rivière et du Bois-de-Maska ainsi que les rues des Pins et Dubois, comprenant également l'égout pluvial pour la rue Dubois, pour une somme totale de 18 100 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que lors de la facturation, M. Yannick Rouette, nous présentera le pourcentage à appliquer pour chacun des projets, afin de séparer les coûts et d'obtenir les dépenses réelles séparément pour chacun des projets;

CONSIDÉRANT que ce mandat comprend également la préparation des documents de soumissions auprès des firmes de laboratoire pour l'étude géotechnique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE MANDATER la firme DESSAU pour les travaux du réseau routier de 2012;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses au montant de 18 100 \$ plus les taxes applicables;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-03-55

14. Demande de dérogation mineure présentée par Les Entreprises Pierreville Ltée

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Pierreville Ltée demande une dérogation mineure afin de faire accepter, l'ajout d'un étage sur un bâtiment dérogatoire, par rapport à la marge de recul latérale qui est de 1.2 mètres au lieu de la norme requise de 2 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant les parties de lots 270, 272 et 273 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que les raisons principales à cette demande sont le besoin d'espace supplémentaire concernant les bureaux administratifs ainsi que la concentration des équipements de bureau au même endroit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Les Entreprises Pierreville Ltée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

12-03-56

15. Renouvellement à une commission de commissaire à l'assermentation – Peggy Péloquin et Hélène Latraverse – Ministère de la justice

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe peuvent être absente à l'occasion pour cause de maladie, vacances, formations et autres;

CONSIDÉRANT qu'occasionnellement il est nécessaire d'assermenter des gens selon notre compétence territoriale;

CONSIDÉRANT qu'il est justifié que la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe puissent administrer un serment et à cet effet obtenir une commission de commissaire à l'assermentation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPUYER les demandes de mesdames Hélène Latraverse et Peggy Péloquin auprès du Ministère de la Justice pour l'obtention d'une commission de commissaire à l'assermentation;

D'ACCEPTER de payer les honoraires fixés au montant de 36,00 \$ par commissaire et ce, pour une durée de trois (3) ans chacune;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense représentant 72,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-670 « Fournitures de bureau » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-03-57

16. Ministère des Transports – Reddition de comptes 2011 concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 53 275 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

12-03-58

17. Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François – Vision de la Municipalité de Saint-François-du-Lac concernant le renouvellement de la prochaine entente

CONSIDÉRANT que les membres de la régie des déchets veulent connaître la vision des municipalités membres concernant le prochain renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT que pour le moment, il importe de savoir en premier lieu si les municipalités désirent rester membre de la régie lors du renouvellement et en second lieu, si elles désirent poursuivre à deux membres sur le conseil d'administration ou de le réduire à un membre seulement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac veut rester membre de la régie et procéder à un renouvellement d'entente;

QUE le nombre de membres demeure à deux par municipalité;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-03-59

18. Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac – Recommandation d'option pour la construction de la nouvelle caserne

CONSIDÉRANT que la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac a présenté quatre (4) options de construction concernant la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a analysé les options afin de recommander un choix en particulier;

CONSIDÉRANT qu'il sera moins dispendieux de prévoir tout de suite, lors de la présente construction, une caserne plus grande avec la possibilité d'y intégrer un camion échelle, et ce, afin de ne pas regretter le manque d'espace ou le manque de possibilité à plus long terme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac préfère l'option numéro 1 afin de ne pas déboursier des sommes à plus long terme pour des agrandissements ou améliorations à apporter dont les coûts seront plus élevés après un certain nombre d'années;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac.

19. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

21. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert, Réjean Gamelin, Yves Plante et madame la conseillère Julie Bouchard donnent rapport de leur comité respectif, soit la régie des déchets, la régie d'incendie et la coop de santé.

12-03-60

22. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2012

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12.MARS 2012;

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3067	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	264.56
3068	Chagnon Jacques (CCU 08 mars 2012 - 1 dossier)	30.00
3069	Concepts Logiques 4 DI inc. (Licence annuelle Biblionet)	2 069.55
3070	Cormier Yves (Remboursement pour Gabriel)	100.00
3071	Critchley Georgette (Frais déplacement, CCU - 1 Dossier)	48.92
3072	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour)	113.30
3073	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les) ((Entretien luminaires)	441.32
3074	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Février)	27.00
3075	annulé	0.00
3076	Gamelin Réjean (CCU 08 mars 2012-1 dossier + rempl. Ch.)	60.00
3077	Gouin Guy (CCU 08 mars 2012 - 1 dossier)	30.00
3078	Hamel Propane (Chauffage - Garage)	410.18
3079	Hydro-Québec (Éclairage public - Février 2012)	856.16
3080	Imprimerie de la Rive-Sud Ltée (Formulaire Ctr comm.)	247.20
3081	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées fév.)	62.09
3082	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	149.90
3083	Martel Yves (Remboursement pour Guillaume)	100.00
3084	Morvan Jacques (CCU 08 mars 2012 - 1 dossier)	30.00
3085	Niquet Marcel (CCU 08 mars 2012 - 1 dossier)	30.00
3086	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	39.87
3087	Péloquin Peggy (CCU 08 mars 2012 - 1 dossier)	30.00
3088	Pétroles A.A.Courchesne (Chauffage bureau)	663.32
3089	Plante Yves (CCU 08 mars 2012 - 1 dossier)	30.00
3090	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Janvier)	13 034.56
3091	Sayer Richard (Entretien ménager - Février)	303.00
3092	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - Février 2012)	120.00
3093	Piché Paul (Allocation cellulaire - Mars 2012)	25.00
3094	Maison des jeunes (Subvention 1er versement - Mars)	1 250.00
3095	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote Mars)	12 291.50
3096	Sayer Richard (Déneigement édifices-Mars-Dernier vers.)	200.00
3097	Ferme Le Petit Lard inc. (Déneigement chemins d'hiver - 4/5)	16 801.10
3098	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 2/3 - Mars.)	31 934.43
	TOTAL DES CHÈQUES	81 792.96

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3050	Coop.solidarité de Santé Shooner-Jauvin (Contribution 2012)	22 546.67
3051	Fondation Bécancour - Nicolet-Yamaska (2 Billets 2012)	100.00
3052	Association de Hockey mineur des villages (Don 2012)	100.00
3053	PG Govern (Fournitures bureau 2012)	1 446.39
3054	Société d'assurance automobile du Québec (Immatri. camion)	533.15
3055	Société canadienne des postes (Frais - Communiqué bacs)	113.56

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3056	Pitney Works (Changement tarif postal et encre)	460.94
3057	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Février 2012)	71.28
3058	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation – Fév. 2012)	1 401.28
3059	Industrielle Alliance assurance collective (Mars 2012)	1 944.57
3060	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	131.58
3061-62	Hydro-Québec (Éclairage des édifices - Janv- Février 2012)	9 141.16
3063	Financière Banque Nationale (Int.règl. 05-2007 et 06-2008)	4 090.25
3064	Ministère du Revenu du Québec (DASP-Février 2012)	4 242.65
3065	Receveur Général du Canada (DASF-Février 2012)	1 723.70
3066	Raymond Chabot Grant Thornton (Vérification 2011 60 %)	4 587.50

TOTAL DES CHÈQUES **52 634.68**

DÉBOURSÉS FÉVRIER 2012

Salaires Février 2012	16 291.23
Remboursement Prêt Intérêt Paroisse (Aqueduc Mibert)	157.79

TOTAL DES DÉBOURSÉS **16 449.02**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2012 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

23. Période de questions

- Coop de santé Shooner-Jauvin

24. Conclusion

12-03-61

25. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h25.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière